

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Réunion du 10 juillet 2020**

<b>AVIS</b>	<b>SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION</b>
<p><b><i>Avis n°1</i></b></p> <p>Le CHSCTMEN, ayant pris connaissance du rapport de 2020 des ISST sur la prévention des risques d'exposition au radon dans les établissements scolaires, constate qu'un nombre important d'agents ont été ou sont exposés à ce risque.</p> <p>Le CHSCTMEN demande que le ministère prenne toutes les dispositions nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- évaluer et faire cesser ce risque,</li><li>- protéger les agents du danger,</li><li>- informer les agents et leur donner des consignes appropriées en cas de risque d'exposition au radon,</li><li>- identifier les personnels qui ont été et qui sont exposés à ce risque,</li><li>- organiser un suivi médical renforcé des personnels exposés,</li><li>- informer les agents sur leurs droits à faire reconnaître une pathologie en maladie à caractère professionnelle.</li></ul>	<p><i>Les suites données par l'administration seront</i></p> <p><i>consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>

**Avis n°2**

Le CHSCTMEN, ayant pris connaissance du rapport de 2020 des ISST sur la prévention des risques liés à la pratique de soudage en atelier d'enseignement professionnel dénonce l'absence de mesures de prévention et la mise en danger de la santé et de la sécurité de la communauté éducative dans ces établissements.

*Les suites données par l'administration seront*

*consultables en ligne dans le délai réglementaire*